Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20251211-DEL2025_091-DE

le Guilvinec
vue sur océan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 11 décembre 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Michèle RANZONI, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : M. Thomas BIET, Mme Christine COCHOU, M. Antoine DEFANTE, Mme Danièle GLEHEN, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, Mme Gaëlle LE GALL, M. Roger PERON, M. Charles SEITHER.

Excusée : Mme Evelyne CIPRIANO.

Secrétaire de séance : Mme Audrey STRUILLOU.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Contrat d'assurance des risques statutaires

Del 2025- 091 – Nomenclature : 1.5 – Commande publique – Autres contrats

Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

La commune a confié au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi N° 84-57 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret N° 86-552 du 14 mars 1986.
Le centre de gestion a transmis à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat contre les risques statutaires.

La proposition de la commission des finances, qui s'est tenue le vendredi 5 décembre 2025, est soumise à l'approbation, du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20251211-DEL2025_091-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'assurance statutaire suivante :

- Assureur : CNP
- Durée du contrat : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, par capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année avec un préavis de 6 mois.

Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL
- Décès : sans franchis
- AT/MP (accident du travail/maladie professionnelle) : franchise de 15 jours
- LM/LD (longue maladie/longue durée) : franchise de 15 jours
- Mat/Pat (maternité/paternité) : sans franchise
- Maladie ordinaire : franchise de 15 jours
- Taux : 8,77 %, soit une prime annuelle de 59 794 €

Les contributions seront versées à la société Relyens, courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

- Autorise le Maire à signer toutes documents à intervenir.

Fait au Guilvinec, le 11 décembre 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com